

Changement rémunération dans la Fonction Publique

Par ManonSope, le 23/10/2019 à 11:43

Bonjour à tous,

J'ai besoin de votre aide afin d'éclaircir la (triste) situation dans laquelle je me trouve actuellement

Le contexte: J'effectue un apprentissage depuis la rentrée de septembre (pour une durée de 2 ans) au sein de la fonction publique dans le cadre d'un master. Je bénéficie donc d'une rémunération majorée de 20 points, ce qui est bien spécifié sur le contrat que j'ai signé en date du 6 août 2019. Je précise également que j'ai accepté la proposition car la majoration permet d'avoir une rémunération équivalente à celle d'un contrat de professionnalisation, type de contrat que j'aurais normalement dû signer.

<u>Le problème</u>: J'ai appris il y a quelques semaines (lors d'une réunion!!!!) que les conditions de rémunération ont été changées par la LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE en date du *6 aout 2019* (l'application de cette disposition est immédiate). Bien sur personne ne m'en a parlé quand je suis venue signer mon contrat...

Ma possible situation:

Si cette disposition venait à s'appliquer à mon contrat je me retrouverais avec 450 euros en moins par mois ce qui ne me permet pas de subvenir à mes besoins puisque je ne vis plus chez mes parents. Je dois donc payer un loyer, ma nourriture et toutes les dépenses du quotidien. Au total, je perds un peu plus de **10 000€** sur la totalité des deux ans par rapport à la rémunération initialement prévue.

De plus, ma rémunération du mois de novembre sera quasi nulle car la différence entre le trop perçu (septembre et octobre) et ma rémunération sera de **52 euros**. Je ne pourrais donc pas payer mon loyer et serais obligé de partir pour trouver un travail et pouvoir vivre correctement.

Cela me ferai perdre une année d'études car il est impossible pour moi de trouver une autre alternance pour l'année en cours. J'ai aussi un préavis de trois mois sur mon appartement pour lequel je devrais donc débourser encore 3 loyers avec de l'argent que je n'ai pas! J'ai investi une bonne partie de mes économies dans l'ammeublement de ce dernier et me retrouverai dans l'impasse.

Mes interrogations:

Suis-je selon vous éligible à ce changement? Quelles suites puis-je donner sachant que cela me met dans une situation financière plus que délicate?

J'ai déjà demandé des réponses à mes responsables il y a trois semaines mais n'ai pas encore obtenu de retour... Cette situation me met dans une position stressante que j'ai du mal à contrôler

Merci pour vos retours,

Désespérément,

Manon

PS: C'est le Tribunal Administratif qui s'occupe des cas liés à la fonction publique, mais on ne sait jamais si il y en a parmis vous qui s'y connaissent un peu (2)